

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 351

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 34

Dans le II de cet article, substituer aux mots :

« au I, »,

les mots :

« au I et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (coordination formelle avec l'amendement n° I-17 adopté par la commission des finances).